

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 8 juillet, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Bruno GROYER, maire.

Etaient présents : M. Bruno GROYER, M. Gilles DUQUENOY, M. Thomas BARBIER, Mme Gwendoline BOURDIN, Mme Béatrice BERSON M. Ernest GODINEAU, M. Thibaut HENRION, Mme Clara VARLET, Olivia FARDEAU, Alexis GRELLIER

Absents Excusés : Mme Charline ALLIGAND

Secrétaire de Séance : M. Gilles DUQUENOY

Présence de Mme Catherine MOINARD, correspondante du Courrier de l'ouest.

1. POINT SUR L'INCENDIE :

Le maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour son implication dans l'aide aux pompiers. La salle des fêtes a servi de base arrière pour que les pompiers puissent se reposer et se restaurer. Le maire a demandé une aide financière au SDIS pour le nettoyage de la salle des fêtes par un professionnel, ce qui a été accepté. En attendant l'intervention du professionnel, Mme BERSON et M. GROYER vont nettoyer la salle pour la location du week-end prochain.

Un point sur la vaisselle sera fait vendredi 10 juillet matin.

2. POINT SUR LE BUDGET :

En résumé, les dépenses de fonctionnement sont conformes aux prévisions. Il est à noter 2 lignes présentant des doublons par rapport au mois de mai et 2 lignes de dépenses non identifiées. Cela sera éclairci avec la trésorerie.

La dotation d'équipement des territoires ruraux accepte d'accorder une subvention de 16k€ = 34,16 % des 46k€ ht de la toiture. Ces travaux pourront être fait en juillet 2027.

Vente des terrains des Bouchettes. 3 mandats ont été confiés à IAD pour dynamiser l'acquisition des terrains.

3. POINT SUR LES TRAVAUX :

Les travaux liés à l'entreprise Godineau (chemins) ne seront peut-être pas fait de suite au vue des difficultés liées aux aléas climatiques.

Les travaux sur la longueur du chemin prévu pour la mairie seront bien réalisés.

4. DELIBERATION POUR LE CONTRAT D'EMBAUCHE D'UNE SECRETAIRE :

Le SIVT ne pouvant pas couvrir l'embauche de Flora RUTSCHKOVSKI, nous avons démarché des communes avoisinantes. Son planning sera le suivant :

Lundi et mercredi : 14 h à Aubigné sur Layon

Mardi matin et jeudi : 10.5 h à St Macaire du Bois

Mardi après-midi : 3.5 h à Brossay

Vendredi : 3,5 h à St Just/Dive et 3,5h dans un syndicat.

L'embauche est prévue pour le remplacement de Laurence à la suite de son départ en retraite.

En attendant à partir du 1 septembre 2026, Flora sera embauchée comme rédacteur Catégorie B à l'indice Brut 452 à raison de 10.50 h semaine.

5. PARTICIPATION ECOLE DE DOUE EN ANJOU :

La commune de Doué en Anjou demande à la municipalité la somme de 5271,43€. Pour donner suite à un rendez-vous entre les deux municipalités, le maire demande au conseil municipal s'il accepte de payer cette somme. Après vote, le conseil municipal se prononce contre le paiement de cette somme.

6. BULLETIN MUNICIPAL :

Le bulletin municipal sera distribué en fin de semaine. Dans le prochain bulletin, il sera question de l'incident qui a eu lieu dans la forêt de Brignon.

7. QUESTIONS DIVERSES :

- Etat des lieux de la salle des fêtes : Alexis et Bruno pour le mois d'août, Clara pour le mois de septembre.
- Une application « Intra muros », sera mise en place et permettra la communication entre habitants de la commune. Le coût est de 15 € /mois. Le conseil donne son accord.
- Nous souhaitons faire venir à l'église un groupe le 12 décembre. Le groupe Basic Colors demande 1800€+130€ de déplacement pour un concert d'1 h 30 avec 4 chanteurs et un pianiste. Il faut prévoir l'éclairage et les repas dont 3 végétariens. Le conseil refuse le devis.
- Une équipe d'Urgence-secours.fr est passée et a signalé qu'il manquait des électrodes pédiatriques au défibrillateur, ainsi qu'une signalétique. La signalétique sera faite par la commune.
- Le conseil décide de distribuer dans les boîtes à lettres un flyer invitant les personnes fragiles à se signaler. Elles pourront être inscrites dans un registre

confidentiel qui permettra à l'équipe municipale de les contacter en cas de canicule ou d'évènements climatiques extrêmes.

- Une convention est en cours de rédaction afin de mieux encadrer l'utilisation des ressources de la commune par les associations.
- Suite à la fin du contrat de Iuliana SIMICIUC, nous devons lui payer des indemnités de fin de contrat pour les années 2024-2025 et 2025-2026, ces dernières s'élèvent à un montant de 3241.51 € brut.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le mercredi 9 septembre 2026 à 20 h 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.